

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2098-LAS-146**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 février 2008 le règlement suivant :

2098-LAS-146 *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à limiter les zones pouvant accueillir des vendeurs de véhicules neufs et usagés.*

Ce règlement est entré en vigueur le 6 mars 2008, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 16 mars 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF ZONING BYLAW
NO. 2098-LAS-146**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on February 4, 2008, the following bylaw:

2098-LAS-146 *Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to limit the zones where sale of new and used vehicles can be allowed.*

This bylaw has taken effect on March 6, 2008, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on March 16, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

